

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE DOUZE
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 15 mars 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
M. SOWA Marc, 3^{ème} adjoint
M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint
M. LECASSE Yves, 5^{ème} adjoint

Membres : Mme VIGER Nathalie, MM. CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand, Mme LE ROUX Béatrice, M. HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. GERBER Alain, VOTTIER Didier, Mme BLOUIN-YGOU Diane, M. QUESSE Bernard, Mme CHAUVET Sylvie.

REPRÉSENTÉS : M. GERBER par Mme VIGER, M. VOTTIER par M. TONINI, Mme BLOUIN-YGOU par M. TERREUX, Mme CHAUVET par Mme MORVAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Marc SOWA.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 29 FÉVRIER 2012

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Suite aux commissions des finances des 17 et 31 janvier 2012 puis du 1^{er} mars 2012, il est donné lecture à l'assemblée des comptes administratifs 2011 commune et budgets annexes, dressés par Madame le maire.

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général.....	715.410,49
012 – Charges de personnel	1.186.083,40
65 – Autres charges de gestion courante	190.790,64
66 – Charges financières	88.177,70
67 – Charges exceptionnelles	1.304,40
042 – Opérations d'ordre.....	18.135,45
TOTAL.....	2.199.902,08 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges	13.351,70
70 – Produits des services	255.605,00
73 – Impôts et taxes.....	1.076.791,68
74 – Dotations et participations.....	769.525,16
75 – Autres produits de gestion courante	475.001,54
76 – Produits financiers.....	6.551,18
77 – Produits exceptionnels.....	111.822,82
042 - Opérations d'ordre	6.679,76
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	576.690,87
TOTAL.....	3.292.019,71 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

040 - Opérations d'ordre	6.679,76
16 – Emprunts et dettes	338.785,68
20 – Immobilisations incorporelles	16.696,01
21 – Immobilisations corporelles	219.473,93
23 – Immobilisations en cours	418.604,36
TOTAL.....	1.000.239,74 €

INVESTISSEMENT RECETTES

040 - Opérations d'ordre	18.135,45
001 – Excédent d'investissement reporté.....	193.292,83
10 – Dotations fonds et réserves	582.109,92
13 – Subventions investissement.....	299.141,63
16 – Emprunts et dettes assimilées.....	1.707,33
27 – Autres immobilisations financières.....	51.027,09
TOTAL.....	1.145.414,25 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 1 092 117.63 €

Résultat d'investissement excédentaire 145 174.51 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	REALISE 2011		RESTES A REALISER 2012	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations non affectées				
16DR	338.785,68	1.707,33		2.200.000,00
040DR	6.679,76	18.135,45		
20DR	16.696,01		1.643,00	
21DR	219.473,93		94.686,00	
23D	207.105,74		104.840,00	
001R		193.292,83		
10R		582.109,92		15.000,00
13R		26.149,23		
27R		51.027,09		
029 – Salle polyvalente				
20D			14.384,00	
23D	85.833,49		125.453,00	
030 – Centre socioculturel				
20D			11.247,00	
23D	125.665,13		82.627,00	
13R		272.992,40		261.000,00
	1.000.239,74	1.145.414,25	434.880,00	2.476.000,00

Et pour les budgets annexes :

SUPÉRETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 Charges caractère général	7.024,91
65 – Autres charges de gestion courante	9.437,00
TOTAL	16.461,91 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 Autres produits.....	17.012,49
002 Excédent fonctionnement reporté	31.637,70
TOTAL	48.650,19 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 32 188,28 €

CENTRE COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 Charges caractère général	3.420,77
65 Autres charges gestion courante	42.924,00
66 Charges financières.....	3.192,19
TOTAL	49.536,96 €

<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		
75	Autres produits.....	51.171,83
002	Excédent fonctionnement reporté	54.724,11
	TOTAL	105.895,94 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 56 358.98 €

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>		
16	Autres dettes	51.027,09
	TOTAL	51.027,09 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>		
10	Affectation de résultats	16.302,00
001	Excédent investissement	55.198,17
	TOTAL	71.500,17 €

Résultat d'investissement excédentaire 20 473.08 €

Observations :

Monsieur LE CASSE demande la signification de l'article 1328 – Autres ?

Madame le maire : Il s'agit de la subvention CAF.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Madame Marie-Françoise MORVAN, doyenne du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré

* le compte administratif 2011 « établissement principal », est approuvé par 11 voix « POUR » (MM. THILL, CASTRES, TONINI, SOWA, LE CASSE, CINGAL, VOTTIER par procuration, HÉBERT, Mmes MORVAN, CHAUVET par procuration, LE ROUX), 4 voix « CONTRE » (Mmes VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, TERREUX, GERBER par procuration)

Monsieur LECASSE souhaite connaître les motifs des votes « CONTRE » ?

Madame VIGER précise qu'elle est réticente aux projets de constructions et que cela motive son vote « CONTRE ». Les autres élus ne se prononcent pas.

* le compte administratif 2011 « supérette » est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

* le compte administratif 2011 « centre commercial » est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

Le vote accompli, Madame PIGNAT est invitée à rejoindre l'assemblée pour poursuivre la séance.

**2 - APPROBATION COMPTES DE GESTION 2011 DU RECEVEUR :
COMMUNE & BUDGETS ANNEXES**

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs dressés par Madame le maire pour la gestion 2011, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes.

Madame le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice considéré, que ce soit pour la commune, le centre commercial, la supérette.

Ces comptes reprennent la gestion 2011, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2010.

Le conseil municipal par 12 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, MORVAN, LE ROUX, CHAUVET par procuration, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, CINGAL, VOTTIER par procuration, HEBERT) et 4 voix « CONTRE » (Mmes VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, MM. GERBER par procuration, TERREUX),

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion 2011 dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2011 : COMMUNE & BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire, Vu les comptes administratifs 2011,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

BUDGET PRINCIPAL

DÉCIDE par 12 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, MORVAN, LE ROUX, CHAUVET par procuration, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, CINGAL, VOTTIER par procuration, HEBERT) et 4 voix « CONTRE » (Mmes VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, MM. GERBER par procuration, TERREUX), **d'affecter le résultat du budget principal comme suit :**

Excédent de fonctionnement 2011	1.092.117,63 €
Excédent d'investissement	145.174,51 €

Résultat de fonctionnement affecté de la sorte :

Affectation en réserves R1068	542.975,00 €
Report en fonctionnement R002	549.142,63 €
Report en investissement R001	145.174,51 €

SUPÉRETTE

DECIDE à l'unanimité **d'affecter le résultat du budget annexe Supérette comme suit :**

Excédent de fonctionnement 2011	32.188,28 €
---------------------------------------	--------------------

Pas de besoin de financement général.

<u>Affecté de la sorte :</u> Report en fonctionnement R002	32.188,28 €
---	--------------------

CENTRE COMMERCIAL

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Centre Commercial comme suit :

Excédent de fonctionnement exercice 2011	56.358,98 €
Excédent d'investissement reporté R001	20.473,08 €

Résultat de fonctionnement affecté de la sorte :

Affectation en réserves R1068	30.000,00 €
Report en fonctionnement R002	26.358,98 €
Report en investissement R001	20.473,08 €

4 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :

Taxe habitation 2 883 000 x 13.20 % = 380 556 €
Taxe foncière (bâti) 1 897 000 x 29.10 % = 552 027 €
Taxe foncière (non-bâti) 72 200 x 81.53 % = 58.865 €
Soit un produit perçu de 991 448 €

Les taux s'appliquent aux bases d'imposition fournies par l'Etat, à savoir pour l'année 2012 :

Taxe habitation 3 068 000 x 13.20 % = 404 976 €
Taxe foncière (bâti) 1 953 000 x 29.10 % = 568 323 €
Taxe foncière (non-bâti) 73 400 x 81.53 % = 59 843 €
Soit un produit attendu de 1 033 142 €

Madame le maire propose de ne pas augmenter les impôts 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2012, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

5 - BUDGETS PRIMITIFS 2012

Madame le maire remercie vivement les membres élus de la commission finances (Mmes BLOUIN-YGOU, VIGER, MM. CASTRES, GERBER, TERREUX, THILL), pour le travail effectué sur le montage du budget 2012.

Monsieur THILL rapporteur de la commission Finances indique que des sommes importantes sont précisées au budget primitif, mais elles correspondent aux opérations : Centre socioculturel et salle polyvalente.

Le budget est stable et les dépenses sont maîtrisées.

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	837.000,00
012 – Charges de personnel	1.244.000,00

65 – Autres charges de gestion courante	208.700,00
66 – Charges financières	110.020,00
67 – Charges exceptionnelles	2.000,00
022 – Dépenses imprévues	56.975,00
023 – Virement à la section d'investissement	418.575,00
TOTAL	2.877.270,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

70 – Produits des services	205.000,00
013 – Atténuation de charges	5.000,00
73 – Impôts et taxes	1.057.510,00
74 – Dotations et participations	630.100,00
75 – Autres produits de gestion courante	405.000,00
76 – Produits financiers	520,00
77 – Produits exceptionnels	25.000,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	549.140,00
TOTAL	2.877.270,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes	330.122,00
20 – Immobilisations incorporelles	42.023,00
21 – Immobilisations corporelles	311.375,00
23 – Immobilisations en cours	4.876.330,00
020 – Dépenses imprévues investissement	19.030,00
TOTAL	5.578.880,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté	145.170,00
10 – Dotations fonds et réserves	599.050,00
13 – Subventions d'investissement	1.175.780,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	3.202.000,00
27 – Autres immobilisations financières	26.860,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	418.575,00
024 – Produits de cessions	11.445,00
TOTAL	5.578.880,00 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
020D	19.030,00 €	/
16DR	330.122,00 €	3.202.000,00 €
20D	16.383,00 €	/
21D	300.105,00 €	/
23D	538.580,00 €	/
001R		145.170,00 €
10R	/	599.050,00 €
13R	/	128.230,00 €
27R	/	26.860,00 €
021R	/	418.575,00 €
024R	/	11.445,00 €

029 – Construction salle polyvalente

20D	14.390,00 €	/
-----------	-------------	---

23D	1.899.230,00 €	/
13R		92.680,00 €
030 – Construction centre Socioculturel		
20D	11.250,00 €	/
21D	11.270,00 €	
23D	2.438.520,00 €	/
13R		954.870,00 €

Observations :

Monsieur CINGAL demande pourquoi les articles 74758 et 74127 ne présentent pas de prévisions budgétaires ?

Madame le maire : Les montants des dotations ne sont pas tous connus à ce jour, et les fluctuations des dotations de l'Etat nous amènent à être prudents.

Madame VIGER souhaite connaître l'article où figure la subvention de la CAF ?

Madame le maire : A la section investissement du programme centre socioculturel, article 1328.

Madame le maire précise qu'en section d'investissement sont prévus des gros travaux électriques, et entre autres le remplacement des réverbères boules qui consomment beaucoup d'énergie. Le budget sera réparti sur un plan triennal.

Monsieur CASTRES précise que les demandes de chiffrage des travaux à faire, ont été réalisées en fin d'année, et qu'à ce jour aucun chiffrage n'est parvenu.

Monsieur TERREUX demande s'il est possible d'obtenir un prévisionnel sur les emprunts, et l'impact des taux d'intérêts actuels.

Madame le maire : Une projection sera réalisée.

Monsieur LE CASSE précise qu'un Dirt (champ de bosses) sera installé dans le bois jouxtant le parc de la mairie. Ce projet a été mené avec les jeunes adolescents de la commune. Pour mener à bien ce projet, il manque le montage de l'association qui est essentiel au bon déroulement de l'utilisation de celui-ci. La facture la plus importante concerne le lanceur, les bosses seront réalisées par le service technique et les adolescents. Un cabanon sera également installé pour le rangement des outils.

Les autres programmations :

- mise en place d'un tableau numérique et non d'une classe numérique à l'école maternelle comme envisagé.
- travaux de l'église,
- rénovation des toitures selon le plan triennal,
- construction d'un columbarium pour répondre à la demande,
- remplacement des chaudières locatives par des chaudières plus économes,
- remplacement de la moquette de la salle de musculation et de la salle multi activités suite à son usure normale (reste le choix des revêtements).
- réalisations des aménagements de la rue de Richebourg et de la rue de la Table de Pierre
- cheminement piétons rue du Bois Tison
- réalisation en collaboration avec la CREA des abris bus aux arrêts sens Saint Jacques sur Darnétal-Rouen à Forgettes, au château d'eau et rue du Stade).

SUPERETTE
FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	31.800,00
---	-----------

022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	10.188,00
TOTAL	41.988,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante	9.800,00
002 – Excédent antérieur reporté	32.188,00
TOTAL	41.988,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

CENTRE COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	38.500,00
66 – Charges financières	550,00
022 – Dépenses imprévues fonctionnement	781,00
023 – Virement section investissement	31.527,00
TOTAL	71.358,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante	45.000,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté	26.358,00
TOTAL	71.358,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

020 – Dépenses imprévues investissement	5.000,00
16 – Remboursement d'emprunts	27.000,00
23 – Immobilisations	50.000,00
TOTAL	82.000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

001 – Excédent investissement	20.473,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	31.527,00
1068 – Affectation résultat	30.000,00
TOTAL	82.000,00 €

Observations :

Madame le maire précise que plusieurs baux arrivent à échéance, les locataires deviennent ainsi propriétaires des murs donc nous avons l'obligation légale de créer un Syndic.

Actuellement, nous sommes trois propriétaires (commune, boulangerie, librairie), une demande est en cours (institut de beauté).

La commune restera propriétaire de l'étage.

Ce projet de budget intègre les charges de copropriété (travaux, assurance,...).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Ces différents documents sont soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2012 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 12 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, MORVAN, LE ROUX, CHAUVET par procuration, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, CINGAL,

VOTTIER par procuration, HEBERT) et 4 voix « CONTRE » (Mmes VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, MM. GERBER par procuration, TERREUX),

Après en avoir délibéré le budget primitif 2012 « supérette » est à l'unanimité approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre.

Après en avoir délibéré le budget primitif 2012 « centre commercial » est à l'unanimité approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre.

6 – AVENANT N° 1 – MARCHÉ PROGRAMMISTE CONSTRUCTIONS SALLE POLYVALENTE ET CENTRE SOCIOCULTUREL

Madame le maire présente l'avenant N° 1 proposé par Monsieur Jean-Philippe BOULANGER, sis à BONDUES 59910, programmiste (assistance à la maîtrise d'ouvrage, assistance à l'étude de conception en phase APS APD) pour les constructions de la salle polyvalente et du centre socioculturel.

L'avenant concerne l'accompagnement du maître d'ouvrage lors de la présentation par la maîtrise d'œuvre de l'analyse des marchés entreprises et leurs passations pour les deux constructions.

Le montant de la rémunération initiale était de 21.430,00 € HT soit 25.630,28 € TTC.

Le montant de l'avenant N° 1 présenté est de 4.320,00 € HT soit 5.166,72 € TTC.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification du marché et accepter l'avenant N° 1.

Monsieur CINGAL, demande si le programmiste accompagnera la commune dans le choix des entreprises de la même façon que pour les architectes ?

Madame le maire : Effectivement, il sera présent.

Monsieur LE CASSE : Les architectes seront-ils également présents ?

Madame le maire : Ceux-ci préparent les dossiers de consultation et seront également là.

La commune travaille sur les critères de choix à définir pour le recrutement des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, LE ROUX, CHAUVET par procuration, MORVAN, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, CINGAL, VOTTIER par procuration, HEBERT), 1 voix « CONTRE » (M. GERBER par procuration), et 3 « ABSTENTIONS » (Mme VIGER, Mme BLOUIN-YGOU par procuration, M. TERREUX) émet un avis favorable à l'établissement de l'avenant N° 1 au marché de programmiste de Monsieur BOULANGER et charge Madame le maire de signer les pièces à intervenir.

7 – AVENANT N° 1 – MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CENTRE SOCIOCULTUREL

Madame le maire signale que ce point ne sera pas abordé, le dossier présenté par le cabinet d'architectes ne présentant pas de précisions suffisantes.

Ce point sera présenté à un prochain conseil municipal.

8 – VENTE DÉFINITIVE DE TERRAIN A LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BRIQUETERIE

Madame le maire présente au conseil municipal le courrier de Maître CORNILLE notaire à DARNETAL pour une vente définitive de terrain à la zone d'activités de la Briqueterie pour la société Normandie Pommes de Terre.

Le conseil municipal a déjà voté cette vente à l'unanimité en septembre 2009, la délibération ne peut être réutilisée, le prix de vente étant modifié (par rapport à l'indice du coût de la construction) en notre faveur soit 11.445,20 € au lieu de 10.800,02 €.

Il s'agit de cinq parcelles, référencées AK 59 à 63 (AK 59 à 62 bail du 2 mai 1994, et AK 63 bail du 8 décembre 1994) au cadastre. Au total cela représente 2739 m².

Maître CORNILLE à DARNETAL a procédé au prix calcul du prix de vente conformément aux baux initiaux :

AK 59 à 63 = 2739 m² x 2.29 € x 1.624 (indice du 3^{ème} trimestre 2011) / 890 (indice du quatrième trimestre 1987) = 11.445,20 €

Soit une vente totale de 11.445,20 €.

Madame le maire évoque les arriérés de loyers non perçus par la commune et interroge le conseil municipal sur l'attitude à tenir. Une fois la vente prononcée, quelle autorité la commune aura-t-elle pour recouvrer les loyers impayés ?

Madame le maire demande au conseil municipal, de se prononcer sur la marche à suivre concernant les loyers impayés, de l'autoriser à procéder à cette vente, et de signer toute pièce à intervenir lors de celle-ci.

Après en avoir délibéré, sous la condition sine qua none du règlement de l'arriéré de ces loyers (soit un montant de 5.194,16 €) au plus tard au jour de la vente, le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, CHAUVET par procuration, LE ROUX, MORVAN, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, TERREUX, CINGAL, GERBER par procuration, VOTTIER par procuration) et 1 voix « CONTRE » (M. HEBERT), émet un avis favorable à la vente définitive des terrains de la Société Normandie Pommes de Terre et autorise Madame le maire à signer toute pièce nécessaire à cette vente.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30
Conforme à la publication du 2 avril 2012.